

## **PROCES-VERBAL DE LA**

### **SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 OCTOBRE 2014**

Le Président, M. B. LEGAST, ouvre la séance à 20h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2014 – 3. Préavis n°7/2014 – Concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 – 4. Préavis n°8/2014 – Concernant une demande de crédit de CHF 215'000.00, relatif à l'achat d'un tiers de la parcelle sise au lieu-dit « Pré Chiblins », sur le territoire de la commune de Gingins, accueillant actuellement la déchèterie intercommunale, propriété des communes de Chésereux et Gingins, ainsi qu'à la réorganisation et restructuration de la déchèterie – 5. Mention des préavis à venir – 6. Communication du Président – 7. Communications de la Municipalité – 8. Propositions individuelles et divers.

#### **1. Appel**

33 Conseillers présents, 9 Conseillers excusés et 3 Conseillers absents.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2014**

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2014 est **approuvé par 29 oui et 3 abstentions**.

#### **3. Préavis n°7/2014 – Concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2015**

M. P. HOFMANN rappelle que le taux d'imposition actuel (en 2014) est fixé à 53% et qu'il a été baissé, en 2014, de 4 points et de 2 points en 2013. Il souligne que le texte du préavis explique le fonctionnement du système de la péréquation et de la facture sociale en vigueur depuis quatre ans. Pour mémoire, il mentionne qu'en 2013 les comptes s'étaient soldés par un excédent de recettes de CHF 98'509.95, après attribution au fonds de réserve pour investissements futurs de CHF 1'500'000.00.

Le montant réel émanant du Canton pour le rattrapage 2013 de la facture sociale et de la péréquation s'élève à CHF 1'539'680.00 ; une provision totale de CHF 800'000.00 pour la péréquation, la facture sociale et la réforme policière (CHF 36'957.00) avait été prévue pour 2013 ; la différence est à payer par le compte d'exploitation 2014. Cette situation n'est pas une surprise, compte tenu de l'augmentation des rentrées fiscales de ces dernières années.

Il ajoute qu'un projet de budget 2015, contenant déjà les acomptes pour la péréquation et la facture sociale 2015, a été présenté à la Commission des Finances ; si l'assemblée accepte de maintenir le taux d'imposition à 53%, ce budget 2015 ferait apparaître un déficit d'environ CHF 580'000.00 ; il fera l'objet d'un préavis présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal, le 12 décembre 2014.

Au vu de ce qui précède et afin de maintenir une certaine stabilité, M. P. HOFMANN, au nom de la Municipalité, souhaite conserver un taux inchangé de 53% pour l'année 2015 et suggère à l'assemblée d'accepter cette proposition.

M. C. HABISREUTINGER, président de la Commission des Finances, relève que la Municipalité a judicieusement anticipé le rattrapage de la péréquation et de la facture sociale 2013 ; malgré la difficulté d'obtenir des estimations précises de la part du Canton et de prévoir l'ampleur du rattrapage 2014, mais compte tenu de la bonne santé financière de notre Commune et du niveau élevé des rentrées fiscales de ces dernières années, prenant également en considération le déficit jugé raisonnable pour le budget 2015, il propose d'adopter ce préavis tel que présenté (souhait de la Commission des Finances qui s'est prononcée à l'unanimité en faveur du maintien du taux à 53%).

Le Président ouvre la discussion.

M. S. WENGER demande si les résultats des votations fédérales du 30 novembre prochain peuvent comporter un risque ou avoir une influence sur les comptes futurs de notre Commune. M. P. HOFMANN répond que les impôts sur les personnes morales seraient plus particulièrement concernés ; cette catégorie d'impôts étant minime, aucune retombée significative ne devrait être constatée sur le budget annuel de notre Commune.

Le Président demande si la Municipalité connaît le nombre des personnes soumises à une taxation au forfait dans notre Commune. M. P. HOFMANN répond qu'officiellement la Municipalité ne connaît pas le montant des forfaits fiscaux ; la répartition est effectuée par le Canton. M. le Syndic ajoute que si l'initiative sur les forfaits fiscaux est acceptée, ce résultat aurait assurément une influence sur les finances du Canton de Vaud.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote : **le préavis n°7/2014 est accepté à l'unanimité.**

**4. Préavis n°8/2014 – Concernant une demande de crédit de CHF 215'000.00, relatif à l'achat d'un tiers de la parcelle sise au lieu-dit « Pré Chiblins », sur le territoire de la commune de Gingins, accueillant actuellement la déchèterie intercommunale, propriété des communes de Chésereux et Gingins, ainsi qu'à la réorganisation et restructuration de la déchèterie**

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD présente ce préavis dont le sujet a nécessité de nombreuses réflexions et discussions avec les municipaux des deux communes avoisinantes et les membres des Commissions concernées de notre Commune. La Commune de Trélex deviendrait donc partenaire de la déchèterie intercommunale, à part égale avec les communes de Chésereux et Gingins, en acquérant un tiers de la parcelle au prix de CHF 43'000.00 et en participant également au tiers des frais de réorganisation de ce site pour un montant de CHF 168'048.00 ; un poste intitulé « divers et imprévus » évalué à CHF 3'952.00 permettrait d'atteindre la somme globale de CHF 215'000.00, montant du crédit demandé dans le présent préavis.

Afin d'améliorer la compréhension du fonctionnement de cette déchèterie, elle montre, à l'écran, une série de photos qui illustrent de manière concrète le plan du site joint au présent préavis. Elle décrit les divers changements prévus pour faciliter le travail des employés (construction d'un couvert technique abritant deux garages, un bureau, un vestiaire et des WC), les accès aux bennes (quais dénivelés) et à la fosse des déchets verts et réorganiser la

circulation des véhicules (obligation pour les usagers de circuler dans un seul sens) pour assurer la fluidité du trafic. Elle estime que tous les aspects pratiques ont été étudiés de manière à optimiser au maximum la surface du site ; elle ajoute que certains aménagements pourraient encore être modifiés ou améliorés après la mise en fonction.

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD a pris connaissance des rapports des Commissions, ainsi que du rapport de minorité établi par deux membres de la Commission Route-Eclairage-Voirie, MM. C. GRAF et C. MARZER. **Ce rapport de minorité propose d'amender le préavis de la manière suivante** : « *L'accord du crédit de CHF 215'000.00 est conditionné à une modification du projet qui garantisse : que les places de stationnement et les voies de circulation respectent la norme SN 640 291a pour un niveau de confort B, qu'au minimum quatre places pour voitures légères ou deux places pour véhicules avec remorque jouxtant la zone de déchets organiques compostables soient réalisées* ». Elle comprend le souci exprimé dans le rapport de minorité mais confirme que les normes des accès et des places de parc sont parfaitement respectées ; elle estime donc que l'amendement n'a pas lieu d'être.

M. D. DUMUSC, président de la Commission Route-Eclairage-Voirie, communique que l'organisation de la circulation des véhicules sur le site a fait l'objet de nombreuses discussions ; comme mentionné dans le rapport, il insiste sur le fait qu'il serait « important de guider les utilisateurs dans les débuts afin d'assurer le libre passage des véhicules », d'instaurer un minimum de discipline et respecter la signalisation pour éviter des bouchons. Sur un plan plus général, il estime que le partenariat entre les trois communes est un excellent projet et que l'investissement y relatif est raisonnable. La majorité des membres de ladite Commission (5 membres sur 7) recommande d'accepter ce préavis.

M. C. GRAF, membre de la Commission Route-Eclairage-Voirie et signataire du rapport de minorité de cette Commission, ne remet pas en doute l'utilité de la participation de notre Commune en tant que partenaire à cette déchèterie intercommunale. D'un point de vue personnel, il estime inopportun de lier les deux aspects de ce projet, soit l'achat du tiers de la parcelle avec la réorganisation du site pour laquelle la Commune de Trélex n'a jamais été consultée. Il énumère les points sur lesquels les deux sous-signataires rejoignent l'avis des membres de la Commission et ceux sur lesquels ils sont plus réservés et qui font l'objet de l'amendement souhaité.

M. C. MARZER rapporte que le plan annexé au préavis a été modifié depuis le dépôt du rapport de minorité et tient compte de la remarque faite au sujet de la largeur des places de parc, à savoir qu'elle a passé de 2,65 mètres à 2,90 mètres. A contrario, il maintient le deuxième point de l'amendement demandant des places supplémentaires dans la zone de déchets verts.

Pour répondre plus précisément à M. C. GRAF, M. le Syndic explique qu'il était inopportun, voire impossible, de séparer l'achat de la parcelle de la réorganisation du site puisque la Municipalité a sollicité Chésereux et Gingins pour obtenir un partenariat égal aux trois communes et considère que c'est une chance pour notre Commune d'être acceptée par ces deux copropriétaires du site (à ce jour, Chésereux a déjà donné son accord). Il ajoute que l'amendement tel que formulé met en doute le travail d'organisation (domaine opérationnel) déjà accompli par les deux communes copropriétaires et risque de ne pas être recevable auprès d'elles. Il relève que toutes les remarques formulées par les deux Commissions ont été prises en compte et transmises à l'ingénieur, M. Jacques Ansermet, qui bénéficie d'une large expérience dans l'organisation des déchèteries. Il recommande à l'assemblée de rejeter l'amendement.

M. C. HABISREUTINGER, président de la Commission des Finances, a fourni un rapport détaillé sur ce sujet et, sans ajouter de commentaire, invite l'assemblée à adopter ce préavis tel que présenté, « sous réserve que les conseils communaux de Gingins et Chésereux approuvent leur préavis également ».

Il communique que la Municipalité a décidé d'organiser, dès l'année prochaine, un service de ramassage des déchets organiques (déchets ménagers et gazons) qui, assurément, diminuera le flux des voitures à la déchèterie. Il remercie la Municipalité de son écoute attentive des préoccupations des Commissions et du travail fourni pour la préparation de ce dossier et estime que ce choix de partenariat est le meilleur pour notre Commune. Il ajoute que la Commission des Finances s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet.

Le Président ouvre la discussion.

M. C. MARZER est satisfait de constater, sur le plan fourni, que les places de parc ont été élargies ; ce premier point de l'amendement a donc été résolu. Il maintient la demande d'augmenter les places de parc dans la zone des déchets verts (deuxième point de l'amendement), étant certain que cette requête recevra l'aval des deux autres communes puisqu'elle représente une amélioration de l'aménagement de cette partie du site. Il recommande donc à l'assemblée d'accepter l'amendement.

Etant donné qu'un point sur deux de l'amendement a été traité, le Président propose aux cosignataires de le retirer et de charger la Municipalité de transmettre aux deux autres communes une modification du plan, plutôt que de voter formellement un amendement partiellement résolu.

Mme E. VOGEL estime judicieux d'exprimer un souci d'amélioration du projet auprès de la Municipalité mais rappelle que l'assemblée doit se prononcer sur l'achat du tiers de la parcelle et sur la réorganisation du site. L'amendement tel que formulé est, à son avis, irrecevable car il concerne deux modifications sur le plan opérationnel et non le dossier dans sa globalité. Elle ajoute qu'un plan de coupe du site aurait aidé à la compréhension.

M. J.-P. BERNEY souligne l'utilité de cette déchèterie et propose de se prononcer sur l'amendement, s'il n'est pas retiré, et d'accepter ce projet qui comporte de nombreux avantages pour notre Commune, ainsi que des améliorations fonctionnelles significatives.

M. A. MURDOCH félicite les auteurs du rapport de minorité d'avoir osé exprimer leur opinion, suscitant ainsi un débat d'idées salubre au sein de notre Conseil. Il adhère au projet présenté qui, à son avis, n'évitera pas les problèmes d'embouteillages, considérant que le concepteur du site favorise le travail des entreprises qui vident les bennes plutôt que l'accessibilité des utilisateurs.

M. R. CORINO souhaite connaître la surface du tiers du terrain acquis par notre Commune. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond que cette surface représente environ 700 m<sup>2</sup>.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'amendement tel que présenté : **l'amendement au préavis n°8/2014 est refusé par 25 non, 3 oui et 4 abstentions.**

Le Président passe au vote du préavis : **le préavis n°8/2014 est accepté par 29 oui, 1 non et 2 abstentions.**

## **5. Mention des préavis à venir**

M. Y. RAVENEL annonce un prochain préavis pour la réfection de la salle polyvalente, construite il y a une vingtaine d'années, qui nécessite quelques travaux de rafraîchissement intérieurs et extérieurs ; des problèmes d'étanchéité sur le bâtiment de La Farandole ont également été constatés et seront résolus en même temps.

M. P. HOFMANN indique que le préavis concernant le budget 2015 sera présenté lors du prochain Conseil du 12 décembre 2014.

## **6. Communication du Président**

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'ils sont invités à prendre part à la séance du mercredi 12 novembre 2014 (20h30, à Genolier), organisée conjointement avec les autorités d'Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins et St-Cergue, dont le thème est « *Quel avenir pour la collaboration entre nos communes dans un cadre de plus en plus complexe : voie solitaire, collaborations intercommunales ou fusion ?* ».

## **7. Communications de la Municipalité**

M. le Syndic informe que les actionnaires de la Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC) ont accepté l'achat d'une parcelle (avec infrastructures) à Gland, pour un montant de CHF 1'750'000.00, afin de permettre le transfert « route-rail », dès 2015, des ordures ménagères de soixante communes environnantes (dont Trélex fait partie).

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis pour la déchèterie et communique que le service de ramassage des ordures ménagères qui a lieu chaque vendredi sera dorénavant assuré par l'entreprise Henny Transports & Cie SA qui transportera les bennes à Gland ; celles-ci seront ensuite acheminées par rail. Pour les déchets verts, la Municipalité étudie, en collaboration avec Genolier, l'organisation d'un ramassage porte-à-porte régulier ; les personnes intéressées devraient acquérir des containers et ces déchets seraient envoyés à Lavigny et transformés en compost ou en biogaz ; un courrier d'information parviendra à tous les usagers.

Elle annonce la fin des travaux au carrefour des Migerendes pour le 15 novembre prochain ; M. R. Jaggi, fleuriste situé à la route de Grens 1 à Trélex, sera chargé de décorer le giratoire ; des candélabres, financés par Paléo pour un montant d'environ CHF 40'000.00, seront installés pour éclairer ce rond-point.

M. Y. RAVENEL rapporte que le clocher de l'église est réparé, suite aux dégâts causés par la foudre ; les travaux avancent concernant la partie électrique qui doit être complètement réinstallée ; à ce jour, l'église ne peut encore être utilisée. Au sujet de l'état dégradé du parking de l'Eglise, signalé lors du Conseil précédent, il a constaté que les travaux ont été entrepris dès le lendemain dudit Conseil.

Au sujet du site de La Coque, M. P. HOFMANN précise qu'aucun travail ne sera entrepris durant l'hiver prochain et qu'au printemps la parcelle sera recouverte de terre végétale pour faire pousser de l'herbe durant environ trois ans, fauchée et récoltée par un agriculteur. Concernant les gravières en forêt, il a appris qu'une audience de jugement aura lieu au mois de novembre, à laquelle les opposants sont conviés, ainsi que les représentants du Canton et de notre Commune. Il informe que les travaux de la route du Vuarne sont terminés à

satisfaction ; par mesure de précaution durant les travaux de bûcheronnage, cette route a été fermée environ trente jours ; un transporteur a ignoré cette fermeture et a endommagé certains endroits récemment réparés ; un ingénieur a été mandaté pour constater les dégâts et estimer le montant des réparations.

## **8. Propositions individuelles et divers**

M. C. HABISREUTINGER demande où en sont les négociations avec la commune de St-Cergue concernant la convention de la route du Vuarne. M. P. HOFMANN répond que la Municipalité a mandaté l'avocat en charge des affaires de notre Commune pour mettre au point le texte de cette convention ; le document vient d'arriver en retour et va être envoyé dans les prochains jours à la commune de St-Cergue pour approbation et signature.

Au sujet des travaux d'aménagements des installations d'eau potable à Combe Froide et Bois de Ban pour les échanges d'eau potable avec St-Cergue, M. H. VANNOD demande si la commune de St-Cergue a voté et accepté ce projet. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond que la commune de St-Cergue a avalisé ce projet et les travaux vont commencer ; l'assemblée sera tenue au courant de leur avancement lors des prochains Conseils.

M. B. BALLY a constaté que le trottoir situé en face de chez lui, le long de la route de Genolier, est encore en travaux et demande des précisions à ce sujet. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond que le propriétaire de la parcelle qui longe ce trottoir a l'intention de construire un mur ; la Municipalité est donc en attente de sa décision pour terminer l'aménagement de ce tronçon ; renseignement sera pris à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h40.

Le Président  
Baudouin LEGAST

La secrétaire  
Francine MEYSTRE

Trélex, le 25 novembre 2014